

Les interventions les plus courantes



Type C3 : la coupe de rajeunissement (gestion en taillis) procure des revenus intéressants aux gestionnaires (bois de chauffage).

Coupe de rajeunissement ou coupe rase (gestion en taillis)

Respecter la périodicité des coupes de rajeunissement : Chêne vert et Chêne pubescent entre **40 et 60 ans** (100 ans maximum).

Tenir compte du risque d'érosion, notamment sur les pentes fortes (>40%), en exploitant par parquets non contigus.

Préserver dans la mesure du possible les vallons et talwegs (éclaircie ou non intervention) pour des raisons environnementales.

Préférer à la conservation de baliveaux, des cépées entières ou des réserves.

Conserver les feuillus précieux (Cormier, Alisier, etc.) à la fois pour des raisons de biodiversité, mais aussi parce qu'ils peuvent fournir des bois très appréciés.

Eclaircie (gestion en futaie)

Respecter les normes :

- Première éclaircie vers l'âge de 50 ans maintenant une densité supérieure à 800 tiges par hectare. Eclaircies suivantes maintenant un facteur d'espacement voisin de 26%.

Intervention au profit des tiges d'avenir, par détourage.

Régénération naturelle par trouées de 50 ares ou assistée (plantation) lorsque le peuplement arrive à maturité.



Type C4 : sur très bonne stations les éclaircies conduisent à une individualisation des brins.

Cas particulier du Charme-houblon

- Non-intervention possible, en particulier dans les zones difficiles d'accès.
- Les éclaircies doivent être prudentes et veiller au maintien d'un couvert suffisamment dense.
- La périodicité des coupes de rajeunissement doit être comprise entre 20 et 60 ans.
- Les plantations de diversification sont à éviter en raison de la forte dynamique de cette essence.

Les propriétaires désirant adhérer au code de bonnes pratiques, doivent vérifier en fonction du ou des types de peuplements rencontrés de leur propriété, si la ou les gestions qu'ils envisagent de conduire sont recommandées ou possibles.

Ces renseignements doivent être reportés sur l'acte d'engagement au code de bonnes pratiques.



Les pratiques recommandées



Les pratiques présentant certains risques



Les pratiques exclues

Centre Régional de la Propriété Forestière



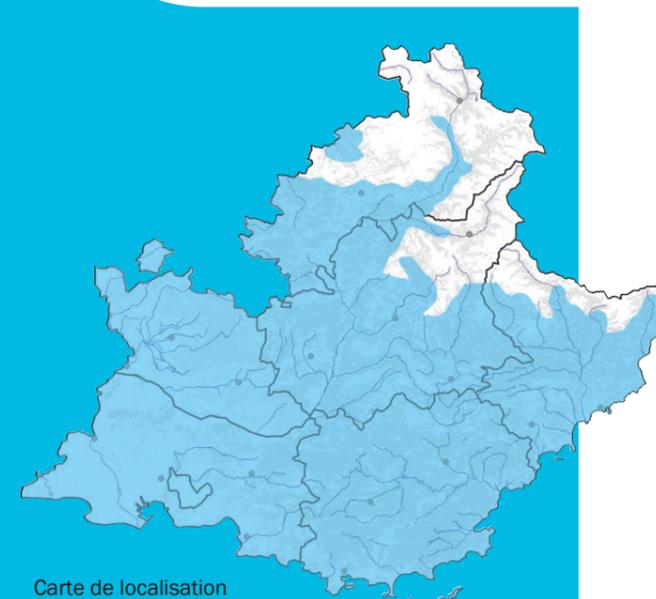
Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Code régional de bonnes pratiques

7, Impasse Ricard Digne
13 004 Marseille

Téléphone : 04 95 04 59 04
Télécopie : 04 91 08 86 56
Messagerie : paca@crpf.fr

Chêne vert et Chêne pubescent



Carte de localisation

Code régional de bonnes pratiques

Chêne vert et Chêne pubescent



a	Non -intervention (évolution naturelle)	C2	C3 / C4 C5 si mauvais état sanitaire	
b	Vieillesse provisoire	C1 / C5 si bon état sanitaire		
c	Dépressage	C1		
d	Eclaircie du taillis (conversion ou nettoyage)	C3 / C4 C5 si bon état sanitaire	C2	
e	Eclaircie par cépées	C2		
f	Transformation par plantation	C5 si absence de régénération naturelle	C1 / C3 C4	C2
g	Plantation de diversification	C3 / C4 C5		
h	Coupe de rajeunissement (gestion en taillis simple)	C2 / C3 C4		C1 / C5
i	Coupe de Régénération par trouées < 50 ares ou coupes progressives	C5		
j	Pâturage incontrôlé après coupe de rajeunissement ou régénération			Tous peuplements



C1 / Taillis de Chêne vert ou Chêne pubescent âgé de moins de 40 ans

En règle générale, l'origine est soit une coupe de rajeunissement, soit le passage d'un incendie

- Le dépressage doit être réservé aux peuplements présentant les meilleures potentialités. Il consiste à sélectionner, 4 à 8 ans après la coupe de rajeunissement, entre 3 et 5 rejets par cépée.
- La rotation minimale des coupes de rajeunissement doit être supérieure à 40 ans (30 ans pour les taillis à très forte croissance de Chêne pubescent (C4).

C2 / Taillis à croissance réduite de Chêne vert ou Chêne pubescent âgé de 40 à 100 ans

Ils sont caractérisés par une faible croissance (hauteur inférieure à 3 mètres à 50 ans pour le Chêne vert et 6 mètres pour le Chêne pubescent). Cette faible croissance est liée à des conditions stationnelles défavorables (roches affleurantes, pentes fortes, exposition sud)

- La non-intervention s'imposera le plus souvent (bois de faible dimension, accès souvent difficile, etc.).
- Les éclaircies en plein doivent être particulièrement prudentes (maintien du couvert fermé, enlèvement des bois dominés) et réalisées sur de petites surfaces. Il est préférable de conduire des éclaircies par cépées entières en maintenant un couvert voisin de 40%.
- En raison du faible potentiel de la station, la transformation par plantation est exclue. Les plantations de diversification présentent un faible intérêt économique.
- Les coupes de rajeunissement doivent être réalisées préférentiellement par parquets non contigus.

Type C2 : les possibilités de commercialisation sont souvent difficiles. Il est possible de s'orienter vers une non-intervention.



C3 / Taillis à croissance moyenne (Taillis communs) de Chêne vert ou de Chêne pubescent âgé de 40 à 100 ans

La hauteur moyenne à 50 ans est inférieure à 12 mètres pour le Chêne pubescent et 8 mètres pour le Chêne vert. Les arbres se présentent généralement sous la forme de cépées.

- La non intervention induit un risque pour la pérennité du peuplement.
- **Les éclaircies doivent être réalisées avec prudence sur de petites surfaces.** La première éclaircie doit maintenir une densité supérieure à 800 tiges par hectare. Eclaircies suivantes maintenant un facteur d'espacement voisin de 26%.
- La transformation par plantation présente peu d'intérêt économique.
- Les coupes de rajeunissement doivent veiller à conserver les feuillus précieux, maintenir dans la mesure du possible les fonds de vallons, et tenir compte des contraintes paysagères.

Type C3 : Géré traditionnellement en taillis, il est possible d'envisager des éclaircies dans les stations plus favorables sur des surfaces réduites.



C4 / Taillis à très forte croissance de Chêne pubescent âgé de 40 à 100 ans

Situés sur des stations favorables, la croissance est importante. La hauteur dépasse 12 mètres à 50 ans. Les arbres sont souvent de franc-pied.

- Bien que la gestion en taillis simple, soit la plus rentable, il est possible d'envisager la conversion en futaie par la réalisation d'éclaircies.
- Mêmes recommandations que C3.

C5 / Taillis de Chêne vert ou de Chêne pubescent âgé de plus de 100 ans

- Sauf, absence de régénération naturelle sur peuplement dépérissant le vieillissement reste envisageable.
- Les éclaircies ont souvent un rôle sanitaire.
- En l'absence de régénération naturelle, la transformation peut être la seule solution pour assurer le maintien du couvert forestier.
- Sauf régénération naturelle acquise, les coupes rases de plus de 50 ares sont interdites.
- L'ouverture de trouées, parquets ou la conduite de coupes d'ensemencement est recommandée.

Type C5 : Coupes sanitaires, régénération naturelle par parquets, éventuellement assistée par plantation.